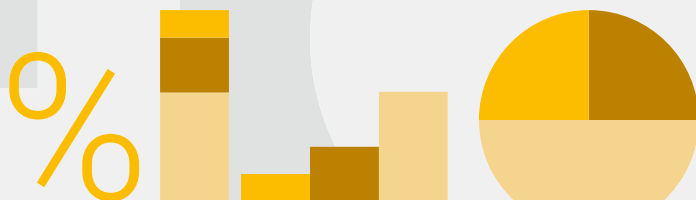


Actualités OFS



01 Population

Neuchâtel, juillet 2025

Accueil extrafamilial des enfants

L'accueil extrafamilial des enfants aide les familles à concilier leurs obligations professionnelles et familiales. En dehors des offres institutionnalisées telles que les crèches, les structures d'accueil parascolaire et les familles de jour, les grands-parents jouent aussi un rôle important en Suisse. La présente publication donne un aperçu du recours aux différentes formes d'accueil extrafamilial et des facteurs qui l'influencent. Elle s'appuie sur les données de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) et celles de l'enquête sur les familles et les générations (EFG).

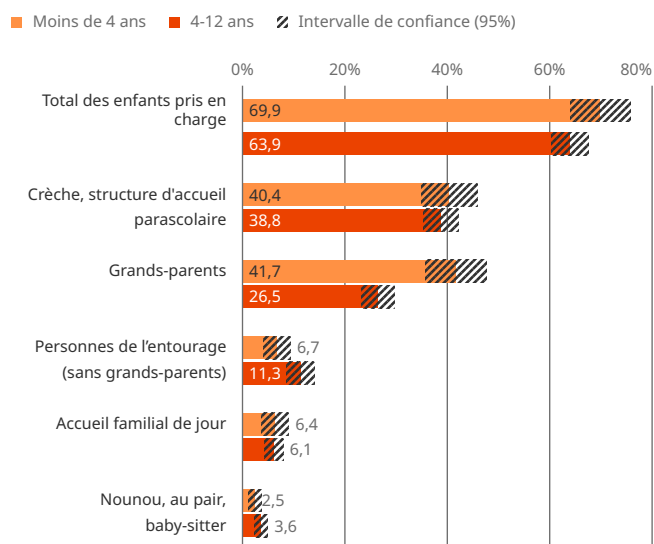
En Suisse, deux tiers des enfants de moins de 13 ans passent par au moins une forme de garde extrafamiliale pendant une semaine ordinaire: c'est le cas de 70% des moins de 4 ans et de 64% des enfants de 4 à 12 ans. Quatre enfants de moins de 13 ans sur dix (39%) fréquentent une crèche ou une structure d'accueil parascolaire et 6% sont confiés à une famille de jour. Les proches jouent également un rôle important: 31% des enfants sont gardés par les grands-parents au cours d'une semaine ordinaire et 10% par d'autres personnes de l'entourage, par exemple des voisins ou des amis des parents. Les services des nounous, des personnes au pair et des baby-sitters sont relativement peu sollicités (pour 3% des enfants).

Les grands-parents sont surtout sollicités pour les enfants en bas âge: la part des moins de 4 ans qu'ils gardent pendant une semaine ordinaire est de 42%, soit une proportion comparable à celle des jeunes enfants qui vont à la crèche (40%).

La part des enfants de 4 à 12 ans qui vont à la crèche ou dans une structure d'accueil parascolaire (école à horaire continu ou garderie) est de 39%. Viennent ensuite les grands-parents, auxquels sont confiés 26% des enfants de cette tranche d'âge. Le recours aux familles de jour se fait à peu près dans les mêmes proportions pour les moins de 4 ans et pour les 4 à 12 ans.

Depuis 2020, année à partir de laquelle des données comparables sont disponibles, la part des enfants qui vont à la crèche ou dans une structure parascolaire a augmenté de 5 points de pourcentage, passant de 34 à 39% en 2023. Il n'y a par contre pas eu de changement significatif pour les autres formes d'accueil.

Enfants de moins de 13 ans bénéficiant d'un accueil extrafamilial, selon l'âge, en 2023



État des données: 03.12.2024
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2023

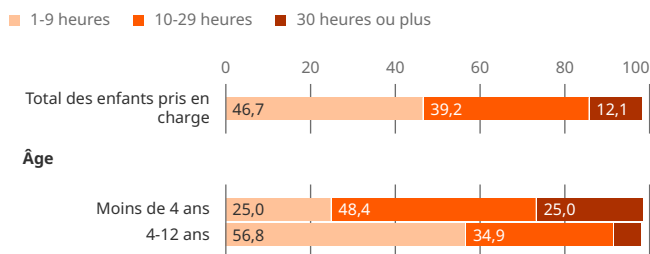
gr-f-01.07.04.07a
© OFS 2025

1.1 Durée de l'accueil extrafamilial

Les enfants de moins de 13 ans passent en moyenne 14 heures par semaine dans une forme d'accueil extrafamilial. Plusieurs solutions de garde étant parfois combinées, cette durée moyenne est légèrement plus courte pour les formes d'accueil prises individuellement: elle se situe à 12 heures pour les crèches et les structures d'accueil parascolaires et à 10 heures pour les familles de jour et les grands-parents.

La durée d'accueil dépend fortement de l'âge des enfants, les plus âgés allant à l'école et n'ayant pas recours à l'accueil extrafamilial pendant ce temps. Elle est de 20 heures en moyenne par semaine pour les enfants de moins de 4 ans. La plus grande partie d'entre eux, soit environ la moitié (48%), passent entre 10 et 29 heures dans une structure d'accueil extrafamilial ou chez des proches. La durée d'accueil hebdomadaire est de 30 heures ou plus pour un quart des enfants de cette tranche d'âge et de 1 à 9 heures pour le quart restant. Elle est près de deux fois plus courte (11 heures en moyenne) pour les 4 à 12 ans. Plus de la moitié des enfants de ce groupe d'âge (57%) sont pris en charge en dehors de la famille entre 1 et 9 heures par semaine et un bon tiers (35%) entre 10 et 29 heures. Seuls 6% des enfants de 4 à 12 ans sont confiés pour 30 heures ou plus par semaine à une structure d'accueil ou à des proches.

Enfants de moins de 13 ans bénéficiant d'un accueil extrafamilial, selon le nombre d'heures de garde par semaine, en 2023



Pour 2% des enfants pris en charge, la durée de la garde n'est pas disponible.

État des données: 03.12.2024

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2023

gr-f-01.07.04.08a

© OFS 2025

La Suisse comparée à d'autres pays européens

En Suisse, les parents confient plus souvent la garde de leurs enfants aux grands-parents ou à d'autres personnes de l'entourage, comme des voisins ou des amis, ou à des baby-sitters, que dans les pays voisins: en 2023, ce mode de garde a été utilisé, parfois en combinaison avec d'autres, pour 46% des enfants de moins de 3 ans, contre 8% en Allemagne, 10% en France et 36% en Autriche ainsi qu'en Italie.

Quant à la part des enfants de moins de 3 ans confiés en Suisse à une crèche ou à une famille de jour, elle se situait plus ou moins dans la moyenne européenne (Suisse: 37%; UE-27: 38%). La durée d'accueil hebdomadaire est toutefois nettement inférieure en Suisse: la part des enfants de moins de 3 ans qui passent 30 heures ou plus par semaine dans une crèche ou une famille de jour y est d'un peu moins d'un dixième et d'environ un quart en moyenne dans les pays européens. Le recours fréquent à des personnes de l'entourage en plus des crèches et des familles de jour pour garder les enfants pendant la semaine et la forte proportion de parents d'enfants en bas âge travaillant à temps partiel expliquent en grande partie cet écart. À noter que le congé parental est organisé de manière différente d'un pays à l'autre, ce qui peut également avoir une influence sur le recours à l'accueil extrafamilial des enfants.

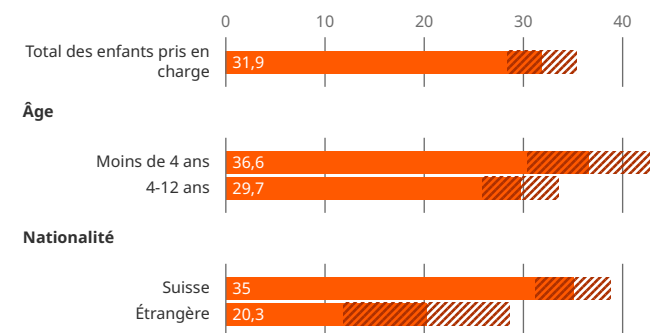
1.2 Combinaison de plusieurs modes de garde

La majorité des enfants n'ont qu'une seule forme de garde extrafamiliale pendant une semaine ordinaire; un peu moins d'un tiers (32%) en ont plusieurs, deux en général. Seuls 4% des enfants pris en charge passent par plus de deux modes de garde.

Les enfants de nationalité suisse ont plus souvent plusieurs modes de garde que ceux de nationalité étrangère. Ils sont davantage confiés à des personnes de l'entourage, notamment les grands-parents, ainsi qu'à une crèche, une structure d'accueil parascolaire ou une famille de jour.

Enfants de moins de 13 ans bénéficiant d'un accueil extrafamilial comprenant plusieurs modes de garde, en 2023

▨ Intervalle de confiance (95%)



État des données: 03.12.2024

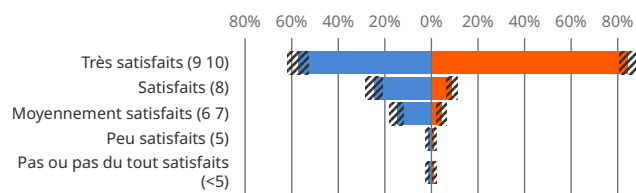
Source: OFS - Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2023

gr-f-01.07.04.07d

© OFS 2025

Satisfaction des parents quant aux modes de garde utilisés, en 2023

■ Crèches, structures d'accueil parascolaires, accueil familial de jour¹
 ■ Grands-parents et autres particuliers ▨ Intervalle de confiance (95%)



¹ S'il est organisé en association ou en réseau.

État des données: 03.12.2024

Source: OFS - Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2023

gr-f-01.07.04.07e

© OFS 2025

1.3 Degré de satisfaction des parents

Huit parents sur dix (82%) sont «satisfaits ou très satisfaits» (valeurs de 8 à 10¹) des prestations des crèches, des structures d'accueil parascolaire et des familles de jour. Un peu moins d'un cinquième se disent moins satisfaits.

La satisfaction est encore bien plus élevée pour ce qui est de la prise en charge des enfants par les grands-parents ou d'autres particuliers (voisins, amis ou baby-sitters, p. ex). Presque tous les parents (93%) qui recourent à ces modes de garde pour leurs enfants en sont «satisfaits ou très satisfaits» et 7% seulement en sont «moyennement, peu ou pas du tout satisfaits».

Les parents d'un dixième des enfants qui vont à la crèche, dans une structure d'accueil parascolaire ou une famille de jour déclaraient au moment de l'enquête ne pas pouvoir recourir à toutes les prestations de garde d'enfants dont ils auraient besoin. Un besoin non couvert principalement pour des raisons financières, l'absence d'offres étant citée un peu moins souvent comme motif.

Les parents de 6% des enfants n'ayant fréquenté ni crèche, ni structure d'accueil parascolaire, ni famille de jour en 2023 auraient par ailleurs eu besoin de recourir à ces prestations. S'ils ne l'ont pas fait, c'est aussi principalement pour des raisons de coût.

2 Crèches, structures d'accueil parascolaire et familles de jour

Le recours à l'accueil extrafamilial peut également être considéré au niveau des ménages. Il dépend d'une multitude de facteurs: la composition du ménage, la participation au marché du travail et l'origine des parents jouent un rôle important, outre la disponibilité des services d'accueil et les différences régionales y relatives.

Pendant une semaine ordinaire, les trois quarts des ménages ayant des enfants de moins de 13 ans recourent à l'accueil extrafamilial. Plus d'un tiers d'entre eux (35%) s'appuient exclusivement sur des crèches, des structures d'accueil parascolaire et des familles de jour, et un autre tiers (32%) utilise ces offres en combinaison avec d'autres formes d'accueil, comme les grands-parents. Le tiers restant se tourne exclusivement vers les grands-parents et d'autres personnes, comme des voisins, des amis ou des baby-sitters.

2.1 Différences au niveau régional

Les crèches et les structures d'accueil parascolaire sont sollicitées par 44% des ménages comptant des enfants de moins de 13 ans (comme seule solution de garde ou en combinaison avec d'autres). Dans 9% des ménages, les enfants sont pris en charge par une famille de jour. Il y a toutefois des différences considérables d'une région à l'autre, qui sont dues entre autres à l'offre.

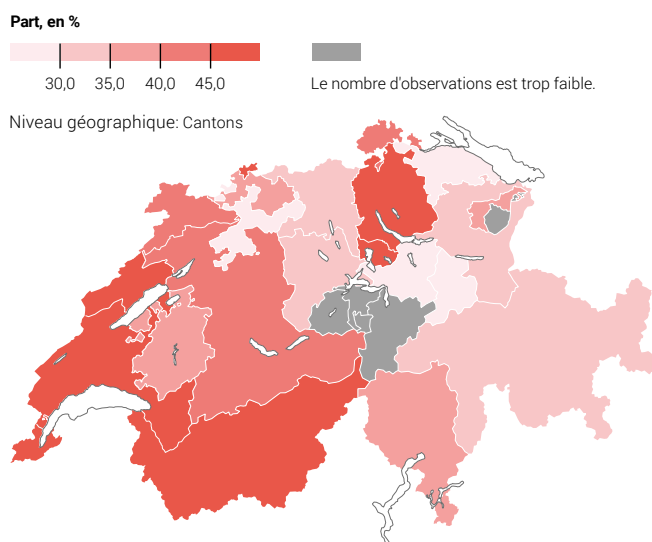
En Suisse romande, plus de la moitié (55%) des ménages ayant des enfants de moins de 13 ans recourent aux services d'une crèche ou d'une structure d'accueil parascolaire, la part correspondante étant de 41% en Suisse alémanique et de 37% au Tessin. La situation est similaire pour les familles de jour, auxquelles recourent une proportion environ deux fois plus importante de ménages en Suisse romande (17%) qu'en Suisse alémanique et en Suisse italienne (7% dans les deux cas).

Les crèches et l'accueil parascolaire ont particulièrement la cote dans les six plus grandes villes que sont Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Winterthour et Zurich: 71% des ménages y ont recours. C'est nettement moins le cas dans les autres régions urbaines (43%), les régions intermédiaires (39%) et les régions rurales (33%).

¹ Le degré de satisfaction a été mesuré sur une échelle allant de 0 «pas du tout satisfait» à 10 «très satisfait».

En conséquence, les plus fortes proportions de familles qui font garder leurs enfants dans une crèche ou une structure d'accueil parascolaire se trouvent dans les cantons urbains de Genève (71%) et de Bâle-Ville (61%), ainsi que dans les cantons de Vaud (57%) et de Zurich (56%).

Recours des ménages aux crèches et aux structures d'accueil parascolaires, en 2023



Le mode de garde est utilisé pour au moins un enfant de moins de 13 ans dans le ménage. Les résultats des cantons suivants sont à interpréter avec précaution (< 30 observations): Schwyz, Glaris, Zoug, Soleure, Schaffhouse, Appenzell Rhodes-Extérieures, Grisons

État des données: 31.07.2024 md-f-13.565
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2023 © OFS 2025

La famille de jour, en revanche, est la forme de garde la plus répandue dans les régions rurales, où la part des ménages qui y recourent est de 12%, contre 6% dans les six plus grandes villes. Cette forme d'accueil est utilisée le plus fréquemment dans les cantons romands de Vaud, de Neuchâtel, de Fribourg et du Jura ainsi que dans le canton du Valais.

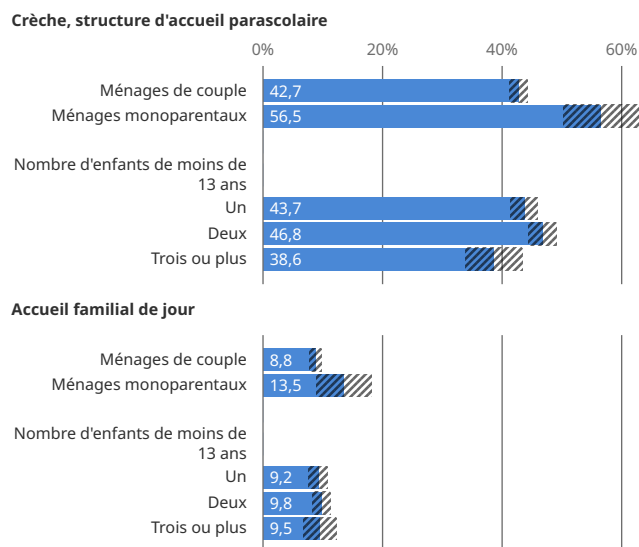
2.2 Type de ménage

Les parents recourent plus souvent à l'accueil extrafamilial pour leurs enfants lorsqu'ils vivent dans un ménage monoparental que s'ils sont en couple: 56% des ménages monoparentaux font garder leurs enfants dans une crèche ou une structure d'accueil parascolaire et 14% dans une famille de jour, contre respectivement 43% et 9% des ménages formés d'un couple.

Le nombre d'enfants a également une influence sur le recours à l'accueil extrafamilial. La part des familles faisant appel aux services des crèches et des structures d'accueil parascolaire est plus élevée chez celles comptant un (44%) ou deux enfants de moins de 13 ans (47%) que chez celles où vivent trois enfants ou plus (39%). Le recours aux familles de jour ne varie pas selon le nombre d'enfants.

Recours des ménages aux différentes formes d'accueil extrafamilial, par type de ménage, en 2023

Intervalle de confiance (95%)



Le mode de garde est utilisé pour au moins un enfant de moins de 13 ans dans le ménage.

État des données: 31.07.2024 gr-f-01.07.04.06d
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2023 © OFS 2025

2.3 Participation des parents au marché du travail

La proportion de familles recourant à une crèche ou à une structure d'accueil parascolaire est la plus élevée (67%) lorsque les deux parents travaillent à temps partiel à un taux d'occupation de 50% ou plus. Elle est également importante (54% dans les deux cas) dans les familles où les deux parents travaillent à plein temps ou dont l'un des parents travaille à plein temps et l'autre à 50% ou plus. De même, la part des mères et des pères des ménages monoparentaux qui font appel à une structure d'accueil extrafamilial est plus élevée (63% dans les deux cas) lorsqu'ils travaillent à plein temps ou à un taux de 50 à 89% que lorsqu'ils ont un taux d'occupation inférieur à 50% ou qu'ils n'exercent pas d'activité professionnelle (37%).

Quant aux familles de jour, elles sont sollicitées avant tout par les ménages dans lesquels les deux parents travaillent à plein temps (13%) ainsi que par ceux (12%) où l'un des parents travaille à plein temps et l'autre à temps partiel, mais à un taux élevé².

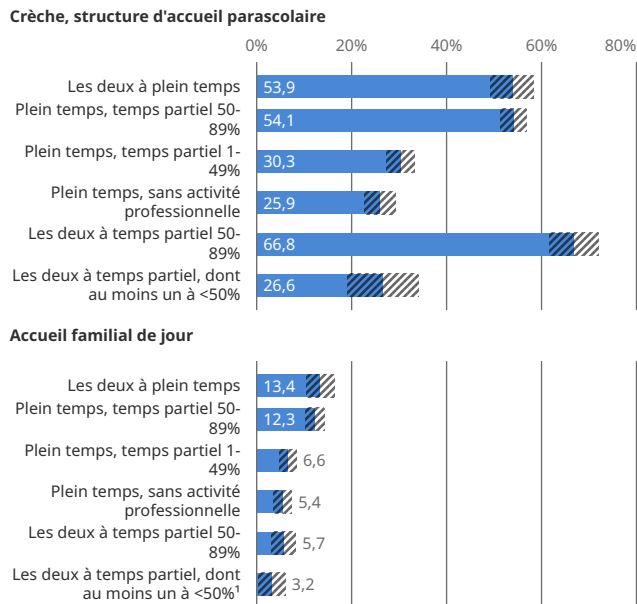
Le recours à l'accueil extrafamilial des enfants ne dépend toutefois pas uniquement de l'activité professionnelle des parents. Les familles dont l'un des parents n'exerce pas d'activité professionnelle recourent dans un quart des cas (26%) aux services d'une crèche ou d'une structure d'accueil parascolaire et dans 5% des cas à ceux d'une famille de jour³.

² Pour les ménages monoparentaux, le nombre de cas est trop faible pour que l'on puisse analyser la fréquence du recours à une famille de jour en fonction d'autres facteurs, comme la situation professionnelle.

³ La moitié environ des parents qui n'exercent pas d'activité professionnelle sont des femmes ou des hommes au foyer. Les autres sont pour la plupart au chômage, à la recherche d'un emploi ou en formation.

Recours des ménages aux différentes formes d'accueil extrafamilial, selon le modèle d'activité professionnelle des parents, en 2023

▨ Intervalle de confiance (95%)



Le mode de garde est utilisé pour au moins un enfant de moins de 13 ans dans le ménage.

¹ Extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec précaution.

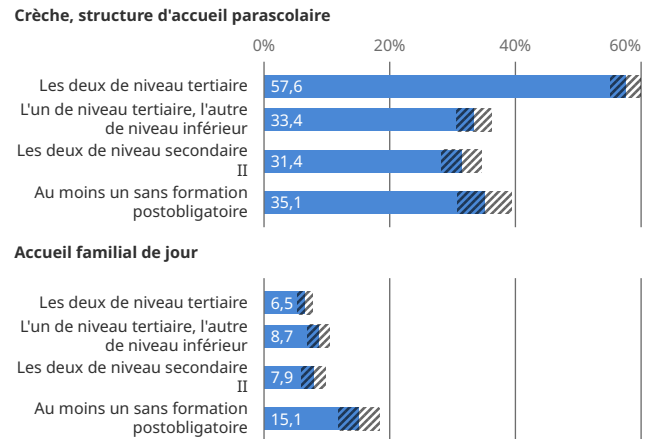
État des données: 31.07.2024 gr-f-01.07.04.06e
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2023 © OFS 2025

2.4 Formation et origine des parents

La formation et l'origine des parents jouent également un rôle quand il s'agit de faire appel à un mode de garde. Les crèches et les structures d'accueil parascolaire sont particulièrement prisées par les parents ayant suivi une formation tertiaire: 58% des familles comptant des enfants de moins de 13 ans, dont les deux parents ont un diplôme du degré tertiaire, utilisent ce type de garde. C'est le cas de nettement moins (un tiers environ) des familles dont au moins l'un des parents a un niveau d'éducation inférieur. Dans les ménages monoparentaux, les mères et les pères se tournent également plus souvent vers une crèche ou une structure d'accueil parascolaire pour faire garder leurs enfants lorsqu'ils ont un diplôme du degré tertiaire: 67% contre 50% lorsque leur niveau de formation est inférieur. Les familles de jour sont sollicitées le plus souvent (15%) par des ménages dans lesquels au moins un des parents n'a pas de formation postobligatoire. La part des ménages dont les deux parents ont un diplôme du degré tertiaire qui recourent à leurs services est de 7%, soit environ deux fois moins élevée.

Recours des ménages aux différentes formes d'accueil extrafamilial, selon le niveau de formation des parents, en 2023

▨ Intervalle de confiance (95%)



Le mode de garde est utilisé pour au moins un enfant de moins de 13 ans dans le ménage.

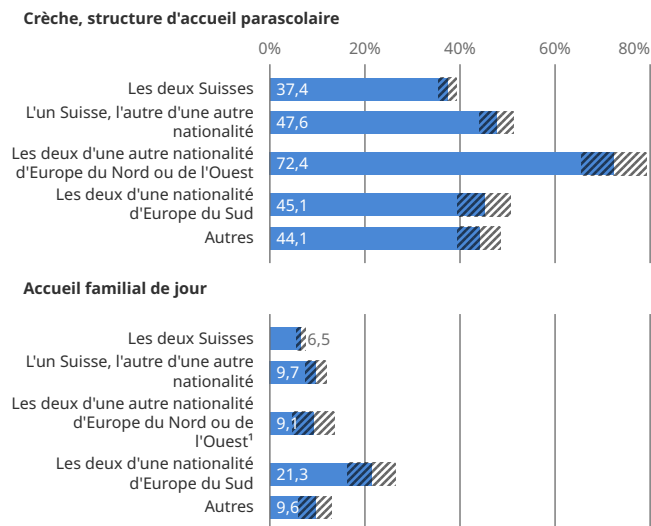
État des données: 31.07.2024 gr-f-01.07.04.06f
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2023 © OFS 2025

La part des familles dont les enfants vont à la crèche ou dans une structure d'accueil parascolaire est de 37% lorsque les deux parents sont de nationalité suisse. Elle est nettement plus élevée (72%) dans les familles où les deux parents sont d'une autre nationalité d'Europe du Nord ou de l'Ouest. Elle se situe entre les deux dans les familles où l'un des parents est Suisse et l'autre de nationalité étrangère (48%), dans celles où les deux parents sont d'une nationalité d'Europe du Sud (45%) et dans les autres familles (44%). Dans les ménages monoparentaux également, la part de parents qui font garder leurs enfants à la crèche ou dans une structure d'accueil parascolaire est moins importante parmi les parents suisses que parmi les mères et pères de nationalité étrangère (50% contre 70%).

Les familles de jour sont sollicitées surtout par les parents originaires d'Europe du Sud: la part de ceux qui recourent à cette forme de garde pour leurs enfants est de 21%, soit trois fois plus élevée que pour les couples dont les deux partenaires sont de nationalité suisse (7%). Outre les facteurs culturels, le niveau de formation et la participation au marché du travail des groupes de population étrangère mentionnés jouent également un rôle important. Par ailleurs, les parents de nationalité suisse peuvent souvent s'appuyer sur les grands-parents pour la garde des enfants, ce qui n'est généralement pas le cas des parents de nationalité étrangère.

Recours des ménages aux différentes formes d'accueil extrafamilial, selon la nationalité des parents, en 2023

▨ Intervalle de confiance (95%)



Le mode de garde est utilisé pour au moins un enfant de moins de 13 ans dans le ménage.

Europe du Nord et de l'Ouest: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède;

Europe du Sud: Andorre, Cité du Vatican, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Saint-Marin;

autres: toutes les autres nationalités.

¹ Extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec précaution.

État des données: 31.07.2024

gr-f-01.07.04.06g

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2023 © OFS 2025

3 Grands-parents

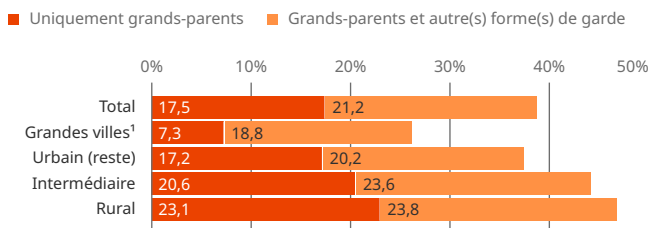
En Suisse, les grands-parents contribuent grandement à la garde de leurs petits-enfants. Ils y consacrent en tout environ 157 millions d'heures par an⁴.

Pendant une semaine ordinaire, les grands-parents participent à la garde des enfants de près de 40% des ménages qui en comptent au moins un de moins de 13 ans. C'est à peine moins que la part des familles qui confient leurs enfants à une crèche ou une structure d'accueil parascolaire (44%, voir le chapitre 2). Parmi les familles qui mettent les grands-parents à contribution pendant une semaine ordinaire, un peu moins de la moitié (45%) s'appuient exclusivement sur ceux-ci, alors que les autres (55%) ont recours à plusieurs modes de garde.

C'est dans les régions rurales que la contribution des grands-parents est la plus forte: 47% des familles qui y vivent confient leurs enfants aux grands-parents pendant une semaine ordinaire, la moitié environ s'appuyant exclusivement sur ces derniers (23%), l'autre moitié recourant également à d'autres formes de garde (24%). Dans les six plus grandes villes que sont Bâle,

Berne, Genève, Lausanne, Winterthour et Zurich, la proportion de familles dont les enfants sont régulièrement gardés par les grands-parents est deux fois moins élevée (26%) que dans les zones rurales, et près des trois quarts de ces ménages (19%) ont recours à d'autres modes de garde en plus des grands-parents, notamment des crèches ou des structures d'accueil parascolaire.

Ménages s'appuyant sur les grands-parents pour la garde des enfants, en 2023



Ménages dans lesquels, au cours d'une semaine ordinaire, au moins un enfant de moins de 13 ans est gardé par les grands-parents.

¹ Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Winterthour, Zurich

État des données: 31.07.2024

gr-f-01.07.04.06h

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2023 © OFS 2025

La part des familles dans lesquelles les enfants sont confiés régulièrement aux grands-parents ne varie pas de manière significative d'une région linguistique à l'autre. Néanmoins, en Suisse romande, près des trois quarts (72%) de ces familles recourent en plus à d'autres formes d'accueil extrafamilial, contre la moitié environ en Suisse alémanique et au Tessin (respectivement 49% et 55%). Cette différence s'explique probablement par le fait, entre autres, que le temps partiel est plus répandu en Suisse alémanique et au Tessin: les personnes qui ont un faible taux d'occupation peuvent en effet plus facilement laisser leurs enfants aux grands-parents pendant toute la durée de leur travail.

Mais les parents se tournent également vers d'autres personnes, comme d'autres membres de la parenté, des amis ou des voisins, pour faire garder leurs enfants. Un peu plus d'un dixième des familles comptant des enfants de moins de 13 ans (12%) recourt à ce mode de garde au cours d'une semaine ordinaire. La contribution de l'entourage tend à être un peu plus forte à la campagne que dans les régions urbaines. À l'inverse, les nounous, les personnes au pair et les baby-sitters, auxquels font appel environ 7% des familles, interviennent un peu plus souvent dans les zones à prédominance urbaine qu'à la campagne.

3.1 Différences selon l'origine des parents et leur participation au marché du travail

La proximité géographique est un facteur important pour la prise en charge des enfants par les grands-parents. La part des familles qui s'appuient sur l'aide des grands-parents pour faire garder les enfants est la plus élevée (53%) dans celles où les deux parents sont de nationalité suisse. Elle est de 40% dans les familles où un des parents seulement a la nationalité suisse et

⁴ Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2024: module sur le travail non rémunéré

nettement plus faible (13%) dans celles où les deux parents sont de nationalité étrangère. Les résultats sont comparables pour les familles monoparentales: la proportion de celles qui confient la garde des enfants aux grands-parents est de 46% lorsque la mère ou le père est de nationalité suisse, contre 14% lorsque sa nationalité est étrangère.

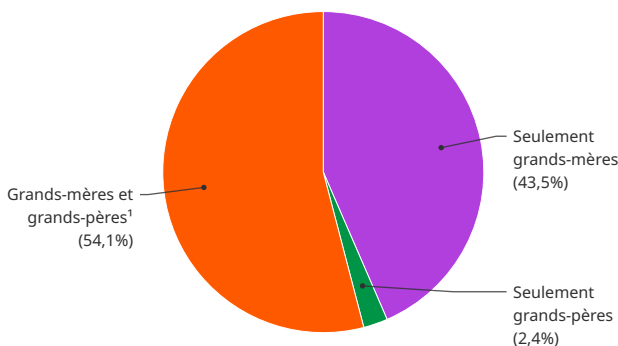
Dans la mesure où les deux parents exercent une activité professionnelle, la proportion de familles où les grands-parents s'occupent des enfants pendant une semaine ordinaire ne varie guère selon le taux d'occupation des parents. Ce n'est que dans les familles où les deux parents travaillent à plein temps que les grands-parents sont nettement moins souvent mis à contribution (29%).

Le taux d'occupation des parents joue par contre un rôle important dans le choix de ne s'appuyer que sur les grands-parents ou de se tourner également vers d'autres formes d'accueil extrafamilial. Lorsqu'un des parents exerce une activité professionnelle à moins de 50%, environ deux tiers des familles s'appuient uniquement sur les grands-parents pour la garde des enfants. C'est le cas d'environ un tiers seulement des familles où les deux parents ont un taux d'occupation de 50% ou plus.

3.2 Qui s'occupe des enfants: la grand-mère, le grand-père ou les deux?

Chez les grands-parents qui gardent régulièrement leurs petits-enfants au cours d'une semaine ordinaire, la grand-mère et le grand-père s'en occupent dans un peu plus de la moitié des cas, le plus souvent ensemble. La garde est assurée exclusivement par une des grands-mères ou les deux dans une part également importante des cas (43%). Dans quelques familles seulement (2%), ce sont uniquement les grands-pères qui s'occupent des enfants. Il est donc rare qu'ils assument la garde seuls; en général, ils le font avec les grands-mères.

Garde des enfants assurée par les grands-mères, les grands-pères ou les deux grands-parents, en 2023

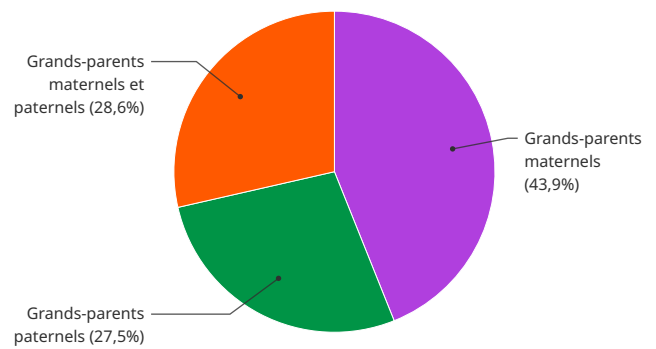


Ménages dans lesquels, au cours d'une semaine ordinaire, au moins un enfant de moins de 13 ans est gardé par ses grands-parents.

¹ Ensemble ou séparément. Dans ce dernier cas, il peut aussi s'agir, par exemple, de la grand-mère paternelle et du grand-père maternel.

Le lien de parenté joue aussi un rôle important. La proportion de familles qui bénéficient pour la garde des enfants du soutien des grands-parents maternels est nettement plus élevée (44%) que celle des familles dont les enfants sont gardés par les grands-parents paternels (28%). Pour le reste (29%), la garde est assurée tant par les grands-parents maternels que par les grands-parents paternels. C'est plutôt le cas à la campagne ainsi que dans les familles qui comptent uniquement sur les grands-parents pour la garde des enfants: la part des familles dont les enfants sont confiés aux grands-parents des deux côtés (maternels et paternels) est de 34% dans les régions rurales et de 17% dans les six plus grandes villes. La garde est assurée par les grands-parents maternels et paternels dans un tiers des familles qui ne comptent que sur les grands-parents pour faire garder les enfants et un quart seulement de celles qui se tournent également vers d'autres modes de garde.

Garde des enfants assurée par les grands-parents, selon le lien de parenté, en 2023



Ménages dans lesquels, au cours d'une semaine ordinaire, au moins un enfant de moins de 13 ans est gardé par les grands-parents.

Données utilisées et compléments d'information

Cette publication se base sur des données de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (chapitre 1 sur les enfants pris en charge) et de l'enquête sur les familles et les générations (chapitres 2 et 3 sur les ménages qui se tournent vers l'accueil extrafamilial pour au moins un des enfants).

Seules les familles de jour affiliées à une organisation d'accueil familial de jour ont été prises en compte dans les comparaisons avec les autres pays et dans le chapitre 1.3 sur le degré de satisfaction des parents. Dans le reste de la publication, en revanche, les analyses portent sur l'ensemble des familles de jour, qu'elles soient ou non affiliées à une organisation.

Les sites suivants contiennent de plus amples informations sur l'accueil extrafamilial des enfants:

www.statistique.ch → Statistiques → Population
→ Familles → Accueil extrafamilial des enfants

www.statistique.ch → Statistiques → Population
→ Familles → Comparaisons internationales

www.statistique.ch → Statistiques → Thèmes transversaux
→ City Statistics – La qualité de vie dans les villes
→ Indicateurs: Qualité de vie → Equilibre vie professionnelle
– vie privée → Garde des petits enfants

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	info.dem@bfs.admin.ch
Rédaction:	Andrea Mosimann, OFS
Contenu:	Katja Branger, OFS; Andrea Mosimann, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	01 Population
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	Publishing et diffusion PUB, OFS
Graphiques, cartes:	Publishing et diffusion PUB, OFS Vous trouverez également les graphiques en version interactive dans notre catalogue en ligne.
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch , tél. +41 58 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2025 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	2020-2500

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Statistiques → Développement durable
→ Système d'indicateurs MONET 2030